

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans Boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

mairie@laterrassesurdorlay.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOUDARD, Mme Sandrine TERRASSON, M. Vincent MATRICON, M. Jean-Eric PIERAGGI, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE, M. Stéphane VIVIER

Absents excusés : M. Olivier VALLET

Pouvoirs : M. Christophe THELISSON à M. Christian DUCCESCHI

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise CHOMIENNE

1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2020*

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2- *Tarifs communaux 2021*

Comme chaque année, il convient de fixer les différents tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier.

Pour 2021, la commission des finances propose de ne pas augmenter les tarifs.

Seuls les loyers progressent de l'indice INSEE de révision des loyers (+0,46%). Concernant les charges locatives récupérables, celles-ci sont ajustées aux charges réelles et un forfait annuel d'électricité des communs est fixé à 150 €.

Les tarifs de location des salles communales sont modifiés comme suit :

- suppression de la location de la salle située sous la mairie, celle-ci nécessitant des travaux
- remplacement des tarifs de soirée et apéritif pour la salle du foyer par un tarif unique de 200 € à la journée. La salle est louée uniquement aux habitants.
- création d'une caution « ménage » de 110 €.

Enfin le tarif de vente des guides de sentiers de randonnées est supprimé.

Accord du Conseil à l'unanimité.

3- *Etat d'assiette des coupes de bois 2021*

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale l'Office National des Forêts propose chaque année à la commune les coupes prévues.

Conformément au plan de gestion pluriannuel de la forêt, l'ONF propose pour 2021 cinq coupes pour un volume total de bois de 1221 m³.

Accord du Conseil à l'unanimité.

4- Convention d'adhésion « Hygiène et sécurité au travail »

La législation du travail impose aux employeurs de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé de leurs salariés.

Dans ce cadre les collectivités doivent désigner des agents chargés de l'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Afin d'assurer cette obligation, les communes peuvent passer une convention avec le Centre de Gestion départemental.

La convention proposée a une durée de 6 ans.

La périodicité d'inspection prévue pour les communes de moins de 10 agents est d'une demi-journée tous les 3 ans

Accord du Conseil à l'unanimité.

5- Convention d'adhésion « Santé au travail »

Il est proposé de confier au Centre de Gestion la mission d'assurer la médecine du travail des agents de la commune.

La convention a une durée de 3 ans.

Accord du Conseil à l'unanimité.

6- Indemnité de fonction du Maire

L'indemnité de fonction du Maire est fixée par la loi à 40,3% de l'indice terminal de la fonction publique dans les communes de 500 à 999 habitants.

Mais Le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure à la demande du maire.

Conformément à la demande de Monsieur le Maire, son taux d'indemnité est ramené à 38% de l'indice terminal de la fonction publique.

Accord du Conseil à l'unanimité.

7- Questions diverses

- La subvention sollicitée auprès de la Région par l'intermédiaire du Parc du Pilat pour l'opération de rénovation de l'éclairage public sera plafonnée à 15 000 €. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil pour maintenir l'opération en l'état ou la découper en tranches annuelles. Compte-tenu de l'incertitude de la pérennité de ce type de financement, le Conseil décide de confirmer la réalisation de l'opération en une seule tranche.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil le problème posé par la multiplication des chats errants. Une convention pourrait être passée avec la SPA, le coût de stérilisation est de 50 € par animal. Le Conseil est favorable à la poursuite de la démarche.
- St-Etienne Métropole va réaliser une étude sur le fonctionnement hydraulique des équipements de la Maison des Tresses et Lacets. Dans ce cadre plusieurs scénarii de remise en marche de la roue à augets seront étudiés en plus d'une hypothèse de transfert du site à la commune. Le Conseil donne son accord pour que la commune soit associée à l'étude et accepte d'étudier le transfert du site.
- Dans le cadre de la situation sanitaire la Région finance à 80% l'acquisition de purificateurs d'air. La commune se portera acquéreur de ce type d'équipement afin d'en équiper notamment le restaurant scolaire.

- Une affaire d'infraction aux règles d'urbanisme va prochainement passer devant la justice. Dans la mesure où, d'une part, la commune n'a pas subi de préjudice justifiant une demande de dommages et intérêts, et d'autre part, il n'est pas nécessaire que la commune se porte partie-civile pour que l'infraction soit jugée, le Conseil décide que la commune ne se constitue pas partie civile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Fait le 21/12/2020

Le Maire

et. maud

